



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance..... 32
 Pouvoirs..... 11
 Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 14 JUIN 2018**

DF

**N°2018-06-05 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – DECISION MODIFICATIVE
 N°1 – EXERCICE 2018**

Le jeudi 14 juin 2018 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 1^{er} juin 2018.

Présents :

Pierre-Yves MARTIN
 Gérard PRUDHOMME
 Serge MANTEL
 Martine DURIEUX-ARNAUD
 Roselyne BORDES
 Arnold VOILLEMEN
 Olivier MICONNET
 Annick MONIER
 Salem AIDOU DI
 Nicole LELLOUCHE
 Philippe ARNAUD
 Lucie LE COZ
 Jean-Sébastien ROUCHET

Sonia BELARBI
 Marie-Madeleine COLLET
 Gérard LANTERI
 Didier LAFARGUE
 Corinne CARCREFF
 Eric NANTI
 Ghislaine NEBIE
 Grégory FICCA
 Cédric LE COZ
 Donni MILOTI
 Meriem BEN NASER (arrivée
 à 20h05 pour la délibération
 n°2018-06-04)

Véronique PREUX
 Jean-Marie MARCZAK
 Françoise BITATSI-
 TRACHET
 Jean-François MAGNIEN
 Laurence HODE
 Magali DAUBA
 Armen PAPA ZIAN
 Bernadette PIRON-
 RENAULT

Pouvoirs :

Kaïssa BOUDJEMAI à
 Annick MONIER
 Marie-Thérèse LE
 BLEGUET à Martine
 DURIEUX-ARNAUD
 Laurent PIRON à
 Ghislaine NEBIE

Regaya FERJANI à
 Salem AIDOU DI
 Nathan HADDAD à
 Olivier MICONNET
 Aurélie MANTEL à
 Serge MANTEL
 François DIONNET à
 Gérard LANTERI

Josiane GEOFFROY à
 Marie-Madeleine COLLET
 Georges GUILBERT à
 Laurence HODE
 Serge LE BOZEC à
 Armen PAPA ZIAN
 Sébastien CONSTANT à
 Jean-François MAGNIEN

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance M. ARNAUD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur Mantel, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.1612-1 et L.2311-1 et 5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu l'avis de la 1^{ère} commission permanente du 06 juin 2018,

Considérant la nécessité de réajuster les dépenses et les recettes de fonctionnement,

Considérant la nécessité de modifier le calendrier des travaux pour la réalisation des travaux sur la restauration scolaire Benoit Malon et l'extension de la crèche Saint-Claude,

Après en avoir délibéré ;

A la majorité par :

- 33 voix pour :

Pierre-Yves MARTIN
Gérard PRUDHOMME
Serge MANTEL +
Aurélie MANTEL
Martine DURIEUX-ARNAUD +
Marie-Thèrese LE BLEGUET
Arnold VOILLEMIN
Olivier MICONNET +
Nathan HADDAD
Annick MONIER +
Kaïssa BOUDJEMAI

Salem AIDOUDI +
Regaya FERJANI
Nicole LELLOUCHE
Philippe ARNAUD
Lucie LE COZ
Jean-Sébastien ROUCHET
Sonia BELARBI
Marie-Madeleine COLLET +
Josiane GEOFFROY
Gérard LANTERI +
François DIONNET

Didier LAFARGUE
Corinne CARCREFF
Eric NANTI
Ghislaine NEBIE +
Laurent PIRON
Grégory FICCA
Cédric LE COZ
Donni MILOTI
Meriem BEN NASER
Véronique PREUX
Jean-Marie MARCZAK

- 09 voix contre :

Françoise BITATSI-
TRACHET
Jean-François MAGNIEN +
Sébastien CONSTANT

Laurence HODE +
Georges GUILBERT
Magali DAUBA
Armen PAPAZIAN +

Serge LE BOZEC
Bernadette PIRON-
RENAULT

Article 1 : Adopte les dispositions budgétaires retracées dans la décision modificative n°1 ci-annexée et résumée comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	443 209.11 €
Recettes :	443 209.11 €

Section d'investissement

Dépenses :	9 003 462.35 €
Recettes :	9 003 462.35 €


Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global 2018 s'élève à 86 872 671.46 €.

Section de fonctionnement :	62 919 209.11 €
Section d'investissement :	23 953 462.35 €

Annexe 1 : Décision modificative n°1 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré en séance le 14 juin 2018.

74
M. Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan



Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20180614-2018-06-05-AI
Date de télétransmission : 18/06/2018
Date de réception préfecture : 18/06/2018

Par publication le :

Ou (et)

Par notification le :